



V I L L E D E  
G E N E V E

LÉGISLATURE 2011-2015  
DÉLIBÉRATION PR-788  
SÉANCE DU 8 JUIN 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

sans opposition, soit par 58 oui et 9 abstentions

*Article premier.* – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au bouclage du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (proposition PR-280).

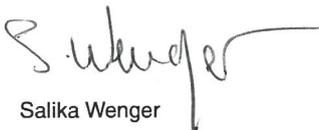
*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 534,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour les travaux de catalogage rétrospectif des documents musicaux des bibliothèques municipales.

*Art. 3.* – Les annuités d'amortissement du crédit initial seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2010, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article 2.

\_\_\_\_\_

Certifié conforme:

La Secrétaire:

  
Salika Wenger

La Présidente:

  
Alexandra Rys